

Image not found or type unknown



Déserteur auprès de l'armée peut-on travailler?

Par **isbla**, le **28/06/2012** à **20:57**

Bonjour,

Peut-on exercer une activité professionnelle rémunéré en CDD ou CDI si on est déserteur de l'armée?

L'armée refuse de résilié le contrat!!!